

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	16 (1887)
Heft:	8
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suivant les circonstances. Voyons avec quelle habileté travaillent nos adversaires. Comme l'a dit Notre-Seigneur, les fils des ténèbres sont plus habiles que les fils de la lumière. Il ne nous est pas défendu d'étudier les moyens dont ils se servent contre nous et de leur opposer les mêmes moyens.

Soyons de notre temps, non pour propager les doctrines du temps, mais pour défendre les doctrines de l'Eglise. Tel est le point de vue où se placent le parti conservateur et le gouvernement fribourgeois, et si quelques personnes trouvent que nous allons trop vite, n'en concluez pas que nous faisons fausse route. Comme ultramontain, j'ai l'ambition de ne pas me laisser dépasser par l'adversaire de notre foi.

Donc, conservons l'intégrité de nos principes, en évitant vis-à-vis les uns des autres des suspicions sans fondement. Ainsi nous serons forts, et le peuple fribourgeois verra s'ouvrir devant lui une nouvelle série d'années heureuses.

CORRESPONDANCES

I

Conférence du corps enseignant de la Veveyse sous la présidence de M. Villard, inspecteur.

La séance s'ouvre par la prière, suivie de quelques paroles de remerciements de la part de M. l'inspecteur, à l'adresse du corps enseignant, pour son assiduité à assister aux conférences.

L'appel nominal ne constate aucune absence.

Le protocole de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

L'ordre du jour prévoit la lecture ainsi que l'examen critique du rapport de M. Bæriswyl sur la culture de la mémoire à l'école primaire.

M. l'inspecteur ouvre la discussion en remerciant l'auteur pour son travail bien complet. Il regrette cependant que, par des définitions trop nombreuses et surtout trop abstraites, on ait tant insisté sur l'importance de la mémoire, vérité trop évidente pour qu'on s'arrête à la démontrer. Le point sur lequel on peut et l'on doit s'appesantir, c'est moins la nécessité de cultiver cette faculté, que les moyens les plus propres à atteindre ce but.

Votre serviteur présente les observations suivantes :

1^o Il est incontestable que la culture de la mémoire doit précéder celle du jugement, car pour juger et comparer deux idées, il faut préalablement les avoir présentes à l'esprit, travail exclusif de la mémoire.

2^o Contrairement à ce qu'établit le rapport de M. B., il est démontré par toutes les autorités en pédagogie que la mémoire, loin d'être une faculté morale, est une puissance essentiellement intellectuelle.

3^o Même en arithmétique, la mémoire précède le jugement. Ne rencontrons-nous pas une quantité de jeunes élèves qui résolvent les quatre opérations, non par l'effet du jugement, mais par un simple travail de mémoire ?

Tout en évitant de surmener cette faculté de l'enfant, nous devons, ajoute M. l'inspecteur, par des exercices bien choisis et sagement préparés, faire épanouir dans tout son éclat la mémoire, l'aide indispensable de toutes les puissances intellectuelles.

MM. Cardinaux et Cochard établissent que, à part le catéchisme, les

autres notions ne doivent être confiées à la mémoire qu'après les avoir comprises.

Pour l'étude *dite par cœur*, M. l'inspecteur voudrait que l'on se contentât d'un beau morceau en prose ou en vers, de préférence en prose, par semaine. On peut exiger et on a le droit de l'obtenir.

Un exercice très profitable, poursuit *M. Delley*, inst. à Porsel, et en cela tout le monde est d'accord avec lui, c'est l'étude par cœur du corrigé des compositions faites pendant la semaine.

Exiger le mot à mot dans l'enseignement de l'histoire, est une aberration pédagogique contre laquelle M. l'inspecteur voudrait mettre en garde certains maîtres et maîtresses.

A ce sujet, votre serviteur croit qu'il est très utile et profitable de faire marcher de pair l'enseignement de l'histoire et de la géographie; ces deux branches se complètent réciproquement.

M. l'inspecteur termine la séance par une série d'observations, de conseils et de directions que lui ont suggérés les dernières visites du printemps.

Châtel-Saint-Denis, 14 juillet 1887.

J. DUC, secrétaire.

II

Conférence officielle des instituteurs de la Sarine à Fribourg¹, le 6 mai 1887.

La séance est ouverte par M. Vonlanthen, inspecteur, qui exprime en excellents termes ses souhaits de bienvenue au corps enseignant de son arrondissement.

On aborde le premier point du tractanda : Rapport de M. Blanc, instituteur à Fribourg, sur la question des bibliothèques scolaires, laquelle question sera discutée au Congrès pédagogique fribourgeois à Romont, le 14 juillet prochain.

Trente-cinq instituteurs titulaires et deux stagiaires avaient envoyé leurs travaux au rapporteur, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur. Ces travaux renferment 254 pages de tout format.

Voici la division adoptée par M. Blanc, dans son substantiel rapport, pour lequel nous nous bornerons à citer les conclusions :

- I. Utilité des bibliothèques scolaires ;
- II. Moyens à mettre en œuvre pour créer les bibliothèques et pour les soutenir.
- III. Les livres qui devraient y trouver place.

Conclusions.

1^o Les bibliothèques sont utiles :

- a) Pour faciliter la lecture des bons livres dans nos campagnes et détourner ses habitants des lectures malsaines pour leur corps et pour leur âme ;
- b) Pour donner le goût de la lecture ;
- c) Pour entretenir et compléter l'instruction acquise par les jeunes gens sur les bancs de l'école ;
- d) Pour combattre les mauvaises passions qui naissent de l'oisiveté, comme aussi les courses nocturnes, les jeux, la fréquentation des cabarets ;

¹ Cette correspondance nous est arrivée trop tard pour trouver place dans le dernier numéro.

- e) Pour inspirer des idées religieuses et morales et pour faire naître l'amour des travaux champêtres.
- 2^o Pour créer une bibliothèque et l'entretenir, il faut :
 - a) Démontrer l'importance des bibliothèques et les bienfaits qui s'en suivront ;
 - b) Recevoir et l'approbation et l'appui du rév. Curé, des autorités communales et paroissiales ;
 - c) Fixer une faible cotisation à faire payer aux personnes qui ne fréquentent plus l'école ;
 - d) Faire en sorte d'obtenir un subside de la commune et de l'Etat ;
 - e) Travailler à ce que les amendes perçues pour les absences illégales soient versées au fond de la bibliothèque ;
 - f) Elaborer avec le concours du rév. Curé un règlement ;
 - g) Etablir un inventaire ou catalogue et un contrôle ;
 - h) Avoir beaucoup d'ordre et de régularité.
- 3^o Nous placerons dans une bibliothèque scolaire ou paroissiale :
 - a) Des livres de religion, ou religieux ;
 - b) De bons livres approuvés par l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire que pas un livre mauvais ou même suspect, n'y trouvera place ;
 - c) Des livres utiles, à la portée des habitants des campagnes ;
 - d) Des livres scientifiques, mais de ceux qui popularisent la vraie science en lui donnant une forme anecdotique ,
 - e) Des livres bien écrits et bien pensés et non de ceux qui cachent les plus funestes doctrines sous des dehors séduisants, comme ceux de M. Macé ou de Paul Bert.

Pour convaincre le corps enseignant de la véracité de l'adage : « Vouloir, c'est pouvoir », M. Blanc annexa à son rapport un appendice signalant brièvement ce qui a été fait pour l'établissement des bibliothèques dans quelques contrées de l'Europe et du Nouveau-Monde.

Nous nous permettons de résumer ici brièvement les principales idées émises par Messieurs les instituteurs à la suite de la lecture de ces conclusions.

Il ne suffit pas de créer des bibliothèques, il faut encore donner à la jeunesse le goût de la lecture, lui apprendre la manière d'apprécier ses lectures et d'en tirer profit. Pour que les bibliothèques rendent de bons et réels services, et il faut travailler à ce que l'on ne fasse jamais un abus de la lecture, il faut empêcher à tout prix que le goût de la lecture ne dégénère en passion. En hiver, comme les enfants ont beaucoup de devoirs à domicile, il conviendrait de ne pas leur prêter autant d'ouvrages qu'ils désirent, mais de les limiter sagement. Il est avantageux que le maître appelle ses jeunes lecteurs et ses jeunes lectrices à donner en classe un compte-rendu de leurs lectures.

Les bibliothèques sont utiles au point de vue moral, religieux et surtout agricole. Aujourd'hui, l'établissement des chemins de fer a changé la situation économique dans beaucoup de pays. Tel produit qui, autrefois, était une source de prospérité pour telle contrée de notre patrie, ne trouve plus aujourd'hui d'écoulement. Il faut trouver une nouvelle industrie, une nouvelle culture, de nouveaux procédés agricoles. Ainsi la lecture des livres et brochures agricoles s'imposent à l'agriculteur qui ne veut pas végéter, mais se mettre au niveau des nécessités du jour.

Les création des bibliothèques est encore un moyen d'arracher les jeunes gens à cette vie de cabaret que la Constitution fédérale, en favorisant la création d'un nombre prodigieux d'établissements publics, a

tant contribué à développer. Les bibliothèques sont un moyen de faire revivre la vie de famille. Elles sont une arme pour combattre le patois.

Si, de nos jours, il existe, au sein d'une partie du clergé, un esprit de prévention contre l'institution des bibliothèques, il faut en faire remonter l'origine à l'époque où furent établies dans notre canton les bibliothèques de M. Macé. Les livres de M. Macé se distinguaient par leur esprit anti-catholique.

Répondant à quelques instituteurs qui ont trouvé étrange qu'un organe important du chef-lieu ait ouvert ses colonnes à un article combattant la création des bibliothèques, M. l'inspecteur justifie l'attitude du journal incrimé. La Rédaction du dit journal ne s'est pas prononcée à ce sujet, mais n'a fait que reproduire les idées émises par un correspondant qui a peut-être des motifs personnels pour déclarer les bibliothèques dangereuses, du moins inopportunes. Du reste, la presse est une tribune où chacun peut exprimer sa manière de voir. Du choc des idées jaillit la lumière. Les préjugés qui semblent se dresser contre les bibliothèques finiront par se dissiper.

Les conclusions de la première partie du travail de M. Blanc étant approuvées, on passe au second point : Moyens utiles pour créer et entretenir des bibliothèques.

Ici, bien des opinions divergentes se font jour. L'idée de verser au fond de la bibliothèque les amendes perçues pour absences illégitimes est repoussée à une grande majorité, parce que l'on ne veut pas que l'odieux des amendes retombe sur les bibliothèques. Les bibliothèques seraient créées et alimentées : 1^e par des quêtes à domicile ; 2^e par les subsides de la commune ; 3^e par les subsides de l'Etat ; 4^e par les subsides des Sociétés religieuses : sections du Pius-Verein, conférences de Saint-Vincent de Paul, etc., etc.

Dans le cours de la discussion dont je viens seulement de résumer les points principaux, nous apprîmes que deux bibliothèques scolaires existaient déjà dans la campagne du 4^{me} arrondissement scolaire. M. Genoud a créé une bibliothèque scolaire à Onnens. Cet instituteur a commencé par intéresser les parents à l'œuvre en leur prêtant quelques ouvrages, puis une quête fut faite à domicile et le Conseil communal accorda lui-même un subside. A Treyvaux, la conférence de Saint-Vincent de Paul a fondé, sur les instances du Conseil central des dites sociétés, une bibliothèque qui rend de bons services à la jeunesse scolaire, aux pauvres et aux membres de la conférence.

Vient ensuite la discussion sur les conclusions de la troisième division du rapport de M. Blanc, « choix des livres ». Voici les désiderata émis par le corps enseignant du 4^{me} arrondissement :

1^e Pour le choix des livres, il devra être établi une Commission cantonale, composée d'ecclésiastiques et de laïques. Cette Commission publiera chaque année un catalogue des livres qui peuvent être introduits dans toute bibliothèque scolaire.

2^e Une Commission communale, de laquelle ferait partie de droit M. le rév. Curé ou ses auxiliaires, désignerait dans le catalogue dressé par la Commission centrale les ouvrages qui lui paraîtraient le mieux convenir à la jeunesse de nos écoles, tout en tenant compte des besoins de chaque contrée.

Les conclusions du rapport de M. Blanc sont adoptées dans leur ensemble, puis M. l'inspecteur clôture la séance par quelques avis et communications.

Nous en donnons un rapide aperçu ci-après :

M. l'inspecteur et ces Messieurs, qui ont fait les visites officielles du printemps, ont pu se convaincre que quelques instituteurs négligent la mise à jour du registre matricule, ainsi que des registres des absences. Il y en a qui négligent également de faire signer à M. l'inspecteur les livrets-certificats des élèves émancipés, comme aussi d'inscrire dans ces mêmes livrets les notes obtenues par les jeunes gens à l'école de perfectionnement. Les leçons de choses, lesquelles sont si utiles pour meubler l'intelligence des élèves, sont encore trop négligées. On doit, à l'école primaire, parcourir les 6 cahiers de Zähringer. M. l'inspecteur donne seulement la note 3 aux écoles où le 6^e cahier de Zähringer n'est pas étudié au cours supérieur. Le développement oral des élèves est faible dans beaucoup de classes, parce que le compte-rendu des lectures et le calcul oral se font d'une manière routinière. Il faut, dans les leçons orales, exiger des élèves des réponses complètes, corriger les vices de prononciation, obtenir, en un mot, une élocution facile. Dans les rapports mensuels, il faut indiquer en marge les motifs de chaque permission accordée.

L'examen de gymnastique aura lieu dans le courant de l'été. A cet effet, et pour faciliter la besogne de M. l'inspecteur, plusieurs sections de gymnastiques pourront être réunies dans une commune centrale.

L'Exposition scolaire est définitivement installée à l'ancienne caserne, sur la Planche. Cette Exposition, encouragée par le canton et la Confédération, prend des proportions réjouissantes. Messieurs les instituteurs sont vivement engagés à la visiter.

Selon le désir exprimé par M. Genoud, M. l'inspecteur nous donne connaissance du compte relatif à la souscription en faveur du cadeau du corps enseignant à M. le directeur Schaller. Les recettes ont été de 511 fr. 40; les dépenses de 513 fr. 60.

Mossu, Pierre, secrétaire.

Nouveaux envois

Du 1^{er} au 31 mai 1887. № 68-79.

A. Collections. — Sammlung.

74. Du Département de l'Instruction publique, Soleure.

Strumpf (bas) double de grandeur naturelle. (Tableau pour les écoles d'ouv. man. de filles). — Seminarlehrer-Kollegium, Examenbüchlein, Mittheilungen an die Primar-Inspektoren des Kantons Solothurn.

Gerster. Schüler-Handkarte des Kantons Solothurn, 1886.

J. Pfister, Seminarlehrer. Gesangbuch für die untern Klassen der Primarschulen, 0 fr. 35. — Id. für mittlere Klassen, 0 fr. 45. — Id. für obere Klassen, 0 fr. 55. — Lesebuch für die mittleren Klassen der Primarschule des Kantons Solothurn (4 et 5. Schulj. 0 fr. 85).

75. De M. Gunzinger, directeur de l'Ecole normale, Soleure.

Solothurner-Blatt, collection reliée de 1879 et 1880.

77. Du ministère de l'Instruction publique de Costa-Rica (Amérique centrale).

Joaquin Bernardo Calvo. Republ. de Costa-Rica. Apuntamientos geográficos, estadísticos e históricos. 1877.

Francisco Montero Barrantes Géographia de Costa-Rica.

Jose Abelar do Nunez. El Lector Americano e Silaborio. — (manque